

Les étapes de notre collaboration

1



Vous identifiez un besoin en personnel...

... mais ce besoin récurrent n'est pas à plein temps. Ne vous privez pas de compétences nouvelles : contactez Innov'Emploi.

2



Ensemble, nous définissons un profil de poste...

.. répondant à votre demande et prenant en compte les spécificités de votre organisation.

3



Innov'Emploi sélectionne des candidats...

... et vous propose une solution, en recherchant parmi ses salariés ou en organisant une session de recrutement spécifique.

4



Le salarié est mis à disposition dans votre entreprise...

... pour réaliser les missions préalablement définies, sous votre responsabilité managériale. Innov'Emploi est l'employeur unique du salarié.

À la différence du CDD ou du contrat intérimaire, la mise à disposition par un groupement d'employeurs n'est pas limitée dans le temps.



Partagez les compétences !

INNOV'EMPLOI, le groupement d'employeurs du Pays d'Arles, met à disposition les salariés qualifiés dont les entreprises ont besoin.

La mutualisation permet d'adapter la durée de travail à la demande de chaque structure et de créer des emplois pérennes.

Flexibilité pour l'entreprise

+

Sécurité pour le salarié

=

L'addition gagnante

Innov'Emploi

Innov'Emploi
7 rue Yvan Audouard - 13200 Arles
09 82 56 65 30
contact@innovemploi.com
www.innovemploi.com



INNOV'EMPLOI
au service des entreprises
& des associations

compétences
productivité
compétitivité

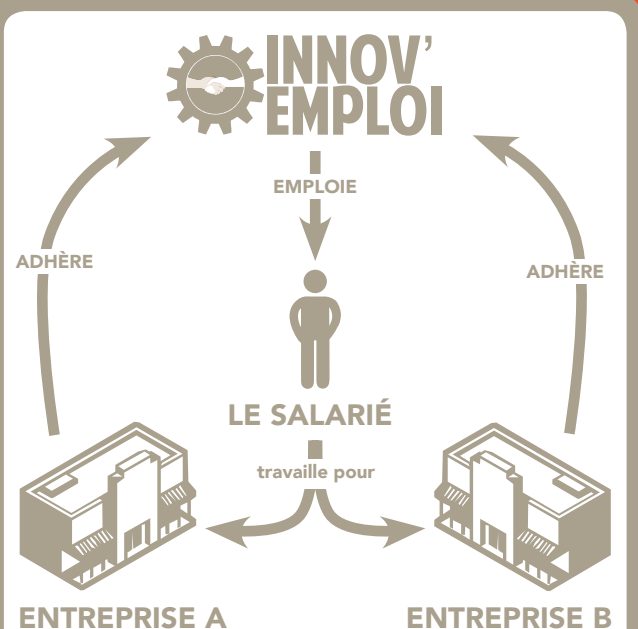
INNOV'EMPLOI, groupement d'employeurs répond aux besoins des entreprises de toute taille et de tous secteurs. Il recrute des salariés qualifiés et les met à disposition de ses adhérents.

L'ENTREPRISE

bénéficie des compétences de salariés expérimentés et fidélisés, fait l'économie du processus de recrutement et se recentre sur son activité.

LE SALARIÉ

a un seul employeur - Innov'Emploi - et plusieurs sites de travail - les entreprises utilisatrices. Il accède à un emploi stable et à la formation professionnelle.



ZÉRO CONTRAINTES ADMINISTRATIVES



- ~ Gestion administrative du contrat ~
- ~ Salaire brut et charges patronales ~
- ~ Congés payés ~
- ~ Formation ~

COMMENT FONCTIONNE LA FACTURATION ?

1 HEURE TRAVILLÉE = 1 HEURE FACTURÉE



**SALAIRE BRUT HORAIRE × TAUX DU GROUPEMENT
=
MONTANT HORAIRE FACTURÉ**

QUELQUES EXEMPLES...



Assistant comptable

Oubliez les factures, elles seront gérées pour vous !
18 à 22€/heure facturée
4h par semaine = **324€ à 396€ HT** par mois



Animateur réseaux sociaux et Web

Laissez gérer votre présence sur Internet.
21€ à 25€/heure facturée
3h par semaine = **284€ à 338€ HT** par mois



Spécialiste appels d'offre

Rempportez de nouveaux marchés !
22€ à 25€/heure facturée
7h par semaine = **693€ à 788€ HT** par mois

Innov'Emploi peut intervenir dans tous les domaines d'activité !

Une association sans but lucratif

Innov'Emploi, groupement d'employeurs (GE), est une association de Loi 1901 à but non lucratif. Ses adhérents sont des entreprises et des associations dans tous les secteurs ayant des besoins en personnel.

Un fonctionnement collégial

En adhérant à Innov'Emploi, vous intégrez une association et prenez part à ses orientations stratégiques. Vous bénéficiez d'une voix à son assemblée générale.

En adhérant à Innov'Emploi, vous intégrez un réseau d'entreprises et rencontrez de nouveaux partenaires.

Vous décidez de la tarification

La tarification est destinée à couvrir les frais de fonctionnement du groupement. Elle est définie en assemblée générale, donc par ses adhérents.

Pour aller plus loin...

En tant que membre de l'association, vous pouvez prétendre à intégrer son conseil d'administration afin de contribuer à sa gestion quotidienne et à son développement.

**Adhésion
annuelle
100€ HT**